Foire aux questions
Webinaire EAJE - Modalités de Calcul de la PSU
Du 11/03/2024

Prestation de Service Unique

1) Où et quand déclarerons-nous les heures de concertation ?
Vous n'avez pas à les déclarer, elles sont prises en compte d'office par le système.

2) Le calcul de la PS unitaire est un recul ! Jusqu'ici le cout de revient était inférieur au plafond on touchait la PS maximum
Le calcul du droit à la Prestation de Service EAJE n'a pas été modifié.
Si le prix de revient était inférieur au prix plafond, le montant de la Prestation de Service versé n'était pas maximum. Son montant était de 66% de prix de revient réel de l'équipement.

3) Comment savoir la part MSA ? si tous les parents des enfants accueillis sont au régime général, comment l'indiquer pour ne pas se voir appliquer un taux de ressortissant de 98,8% ?
Le taux de Régime Général est indiqué dans la convention d'objectif et de financement.
Il y a deux Cas de figure possible :

- soit il est de 98,8% et dans ce cas la MSA verse les 1,20% pour atteindre les 100%,
- soit il est à 100% et la Caf vous verse la totalité

4) On le retrouvera ou cet outil ?
L'ensemble des documents présentés (support de présentation et outils) seront sur le Caf.fr

5) À quoi correspondent les heures de concertation ?
Elles ont pour objectifs de financer une partie du travail des professionnels non pris en compte par le calcul horaire de la prestation de service (rédaction des projets d'établissement, réunion avec les familles ...)

6) A quoi correspondent les journées pédagogiques ?
Ce sont des temps de travail et de réflexion des équipes dédiées au projet et aux pratiques et à la mise à jour des connaissances.

7) Est-ce que les journées pédagogiques sont accordées à toutes les structures ou bien sont-elles accordées sous certaines conditions ?
A toutes les structures sans condition à partir du moment où elles se dérouleront sur des temps de travail habituel du personnel.

8) Une journée pédagogique = fermeture de l'accueil à prévoir ou peut-on par exemple les mettre en place le mercredi (jour de notre fermeture) ?
Les journées pédagogiques sont des journées de fermeture au public pour lesquelles la Caf compense l'intégralité des pertes de recettes résultant de l'absence de facturation aux familles. Ces temps doivent donc intervenir sur des journées ou les enfants sont habituellement accueillis.

9) Les journées pédagogiques impliquent donc de fermer la structure en plus des vacances prévues ?
Les journées pédagogiques sont des journées de fermeture au public pour lesquelles la Caf compense l'intégralité des pertes de recettes résultant de l'absence de facturation aux familles. Ces temps doivent donc intervenir sur des journées où les enfants sont habituellement accueillis.

10) Comment vous justifier les journées pédagogiques ?
Vous devez conserver, l'information qui a été faite aux familles de ces fermetures (note d'information, d'affichage, mail, ...) et également s'il y a eu un compte rendu de cette journée, une attestation de formation, ...

11) Y a-t-il un nombre de journée pédagogique maximum ?
Non, vous pouvez en faire autant que cela est nécessaire cependant la compensation financière de la Caf est limitée à 3 journées par an.

12) Quand une structure a un prix de revient inférieur au prix plafond horaire CNAF, elle ne semble pas bénéficier de l'avantage financier (de l'effet levier) lié au taux de facturation ?
Un travail au niveau de la Cnaf est en cours par rapport à une évolution des seuils liés au taux de facturation.

13) Pouvez-vous reprendre le levier 2025 sur le taux de facturation ?
A ce jour, nous n'avons pas plus d'information à vous communiquer, un travail est en cours au niveau de la Cnaf.

Bonus mixité sociale

14) Si on a juste une ou deux familles concernées ?
Non, c'est le montant des participations familiales/heures facturées qui donne le tarif moyen facturé et c'est ce tarif qui est comparée au barème composé de 3 tranches.

15) Par tranche, cela veut dire : tranche 1 : 1 enfant, tranche 2 : 2ème enfant accueilli, ... ?
Non, c'est le montant des participations familiales/heures facturées qui donne une moyenne par place et c'est cette moyenne qui est comparé aux barèmes composés de 3 tranches.

Bonus inclusion handicap

16) Comment savoir si l'enfant est bénéficiaire AEEH ?
En consultant Cdap pour le calcul du tarif horaire de la famille vous voyez si la famille bénéficie de l'AEEH après il faut questionner pour savoir quel enfant

17) Si l'enfant est en cours de repérage, quels justificatifs fournir ?
Pour les enfants accueillis au sein de la structure dont le handicap est en cours de détection, vous devez avoir un des documents suivants dans le dossier de l'enfant pour pouvoir déclarer l'enfant en cours de détection auprès de la Caf.

Nombre d'enfants porteurs de handicap	Précisions et justificatifs (à conserver par le gestionnaire)
Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection	« Total des enfants (distincts) de moins de 6 ans bénéficiaires : - d'un formulaire de « validation de l'entrée de l'enfant dans le parcours bilan/intervention précoce », délivré par les plateformes départementales de coordination et d'orientation (annexe2, p. 18) ; ou - d'une prise en charge régulière par un Centre d'Action MédicoSociale Précoce (CAMSP) ; ou - d'une notification de la MDPH vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou en service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) ; ou - d'une attestation médicale, délivrée par un centre hospitalier ou le médecin de Pmi, précisant que l'enfant nécessite une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave. »

18) Pour les enfants en cours de détection le souci est que nous avons les informations via les familles mais n'avons pas forcément de "preuves" papiers. Comment faire lors des contrôles ?
En l'absence d'un document figurant dans la liste des pièces justificatives indiqué à la question précédente, vous ne pouvez pas déclarer ces enfants à la Caf

19) S'il y a un enfant handicapé dans la famille mais non inscrit pouvons-nous le compter ?
Non, ce sont uniquement les enfants accueillis au sein de la structure qui ouvre droit au bonus inclusion handicap (Vigilance : ne pas confondre le bonus inclusion handicap et l'application du taux d'effort inférieur pour les familles bénéficiaire de l'Aeeh).

20) Peut-on demander aux familles une attestation Caf faisant apparaitre le QF et les prestations perçues pour savoir s'ils ont l'AEEH ?
Lorsque vous consultez Cdap pour connaître le montant des ressources annuelles de la famille afin de calculer le tarif horaire, vous voyez si la famille est bénéficiaire de l'Aeeh. Vous pouvez demander à la famille si c'est pour l'enfant accueilli au sein de la structure et dans l'affirmatif lui demander de vous transmettre un document justificatif (attestation Caf, notification Mdph, ..) avec le prénom de l'enfant que vous conserverez dans le dossier de l'enfant.

21) Pourquoi dans la déclaration, nous devons détailler les HF pour les enfants bénéficiaires de AEEH et en cours de détection ?
Ce sont des données statistiques qui permettent à la Cnaf de faire des études et ainsi faire évoluer les aides.

Bonus Territoires C.T.G

22) Que signifie CTG ?
Il s'agit de la Convention Territoriale globale, il s'agit d'un accord-cadre signé à l'échéance des Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Elle recense l'ensemble de ambitions de la collectivité en lien avec les champs de compétences de la Caf.

23) Pour les nouvelles places créées, le bonus CTG est plus important, mais il est appliqué combien de temps ? Y a-t-il une durée d'application genre 1 année ou sur la durée de la convention uniquement donc 3 ans et ensuite on applique le même montant pour les places nouvelles et déjà existantes ? Les montants des bonus CTG ne changent pas durant toute la période de la CTG et donc de la convention d'objectifs et de financement.

24) Bonus CTG dans la déclaration CAF. Nous avions reçu un mail le 17/01/24 précisant que c'était le compte 70626, mais ce compte n'existe pas sur la déclaration
Vous trouverez le compte 70626 "Montant Bonus Territoire CTG" mais seulement à partir de la déclaration prévisionnelle 2024.

25) Etes-vous certaine que le montant issu de la CTG est inscrit dans la Convention ?
Les modalités de calcul ainsi que les informations de l'offre existante (Nombre de places et montant forfaitaire) figurent dans la convention d'objectif et de financement ou l'Avenant à l'article « Les modalités de calcul du bonus territoire/Ctg ».

Questions diverses

26) Comment sont intégrés les bonus territoire, handicap et mixité et peuvent-ils se cumuler ?
L'ensemble de ces trois bonus qui ont été présentés (bonus mixité sociale, inclusion handicap et CTG) sont cumulables
Si vous en bénéficiez, le système les calculs et les intègre dans votre droit PSU global.
Vous avez le détail de votre droit sur la notification de paiement.

27) Les bonus sont donc versés sur le solde en N+1 ?
Les bonus sont versés à l'identique de la prestation de service à savoir 3 acomptes dans l'année (au moment de la validation du prévisionnel en début d'année, au 1er septembre et au 1er décembre) et le solde en début d'année N+1 lors de la validation de la déclaration des données réels.

28) Pourquoi on nous demande de déclarer les familles en dessous de 1 euro ?
Ce sont des données statistiques qui permettent à la Cnaf de faire des études et ainsi faire évoluer les aides.

29) Pouvez-vous redonner les échéances pour les différentes demandes de subvention ?

. demande de subvention au titre du fonctionnement : **30 juin**

. demande de subvention au titre de l'investissement : **15 septembre**

Le calendrier lié à l'ensemble des demande de financement se trouve au lien suivant : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/768/Partenaires/Actualit%C3%A9s/Newsletter/2024/Calendrier%20partenaires%20-%20subvention%202024.pdf

30) Concernant le nombre d'enfants inscrits dont un des parents est engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, quels justificatifs fournir en cas de contrôle ? Nous basons nous seulement sur les dires des familles ?
Ce sont des données statistiques qui permettent à la Cnaf de faire des études et ainsi faire évoluer les aides donc pour le moment c'est du déclaratif donc il ne vous est pas demandé d'avoir de justificatifs. Si cela évolue, nous vous tiendrons informé.

31) Y aura-t-il une enquête Filoué en 2024, si oui à quelle date ? Oui, il y a bien une enquête Filoué en 2024. Elle va avoir lieu courant avril.

32) Famille insertion professionnelle. Dans la déclaration caf on doit inscrire le nombre de famille en insertion pro. Mais peut-on les inscrire même si on n'est pas AVIP ?
Ce sont des données statistiques qui permettent à la Cnaf de faire des études donc l'ensemble des partenaires doivent le compléter.

33) Nous avions reçu un courrier rassurant de la part de M. COUTURE pour les EAJE en difficultés. Où sont les financements espérés car les éléments présentés restent identiques (aux modalités de financements des années antérieures) mais sans financements supplémentaires conséquents ?
La COG 2023-2027 vient renforcer les aides au fonctionnement des Eaje PSU afin d'amortir les effets de l'inflation et soutenir les gestionnaires dans la valorisation des métiers de l'accueil de la Petite Enfance.

- Une augmentation pluriannuelle des prix plafonds Psu

+ 3,49 % pour l'ensemble des places par rapport à 2023. Cette progression du barème intervient après une revalorisation de **+ 6,71% en 2023** et **+5% en 2022.**

- Une revalorisation des barèmes bonus mixité sociale et inclusion handicap
- La mise en place d'un bonus « attractivité » (modalités non définis)
- Le financement du temps de travail "hors présence des enfants" avec
    - Dès le 1er janvier 2024 l'instauration de trois journées pédagogiques par an et par structure
    - Dès 2025 la réforme du calcul et la réorientation des "heures de concertation vers la "préparation de l'accueil de chaque enfant"
- A compter de 2025 :
    - La réforme du "taux de facturation" afin de supprimer les effets de seuils et leurs conséquences.
    - Une augmenter du bonus territoire « places existantes »
- La Caf propose aux Eaje en difficulté un accompagnement personnalisé. Vous pouvez solliciter le conseiller technique de votre territoire.

34) Faut-il toujours compléter le site mon enfant.fr ?
Le site monenfant.fr doit toujours être compléter et mis à jour.

35) Aurons-nous par mail le chemin pour retrouver tous ces documents ?
L'ensemble des documents présentés (support de présentation et outils) seront sur le Caf.fr